

MA PREMIERE LICENCE BY DECATHLON



La Fédération Française de Ski, en partenariat avec DECATHLON, démocratise et développe la pratique du ski et du snowboard via le projet «Ma 1^{ère} licence by Decathlon». Ce dispositif est né d'une volonté partagée de la FFS et de DECATHLON de faire découvrir les plaisirs de la glisse au plus grand nombre.

L'objectif à terme est de conquérir durablement de jeunes nouveaux pratiquants, en leur permettant de faire l'expérience de la glisse dans les clubs de la FFS. Ainsi, DECATHLON offre une réduction aux jeunes néo licenciés afin de réduire le coût de la première licence dans un club de la FFS.

➤ RENDRE NOS ACTIVITÉS PLUS ACCESSIBLES ◀

1 Quoi ?



Il s'agit d'une réduction de 10 euros pour la première souscription d'une licence (loisir ou compétiteur – hors licence famille), le nombre de réduction est limité et dépend, chaque année, du soutien financier de Decathlon (redevance sur certains produits vendus).

2 Qui ?

Pour tous les jeunes nés en 2017 et après (9 ans et moins lors de la prise de licence), qui n'ont jamais eu de licence FFS, afin qu'ils découvrent l'ambiance et les activités des clubs de la FFS.

3 Comment ?

Pour le public cible, le club doit directement appliquer la réduction lors de la prise de licence.

Pour éviter les erreurs, un message d'alerte apparaîtra sur l'interface dédiée, lors de la saisie des licences. Cette somme sera ensuite automatiquement déduite lors de la facturation. Pour les licences prises en ligne, la réduction s'applique automatiquement.



Le club doit-il se faire rembourser cette réduction ?

- Non, le club applique la réduction et lorsque la FFS procédera à la facturation des licences, cette somme sera automatiquement déduite.

Est-ce que cette réduction s'applique pour les licences prises en ligne ?

- Oui ! Si le (futur) licencié est éligible au dispositif, la réduction s'applique automatiquement. Vous pourrez voir dans le panier la mention « -10 € / Ma 1ère Licence by Decathlon ».

Combien de jeunes cela concerne-t-il ?

- Cela dépend des volumes de ventes des produits siglés « FFS » vendus par Decathlon. A titre d'exemple, en 2023-2024, la réduction a été appliquée jusqu'à la fin décembre (soit à près de 7 000 licenciés).

Est-ce cumulable avec le Pass découverte ?

- Non. Si un Pass Découverte (à 6 €) est délivré et que le jeune veut ensuite le « transformer » en licence, il ne pourra pas cumuler le remboursement du Pass & la réduction « Ma 1ère Licence by Decathlon ».
Il convient donc de créer une nouvelle licence (pour bénéficier de la réduction) et non de transformer le Pass découverte en licence.

Est-ce que c'est cumulable avec d'autres dispositifs « Pass'Région, pass'Sport ... » ?

- Oui. Cette opération vient en complément de tous les autres dispositifs déjà existants (PASS'Région, pass'Sport ...) ; plusieurs de ces réductions peuvent être appliquées pour une même licence.

Des questions ? N'hésitez pas à nous contacter : contact@ffs.fr // 04 50 51 40 34